

## RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE VERTS/ALE "LA RÉSISTANCE DU SYSTÈME JURIDIQUE FRANÇAIS À UN POTENTIEL CHOC AUTORITAIRE" (PECH, PLATON ET AL., 2022)

# DÉMANTÈLEMENT DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT

## LES ÉTAPES-CLÉS

### 1. LE POINT DE DÉPART : LES CITOYEN.NES PERDENT CONFIANCE DANS LEUR SYSTÈME DE GOUVERNEMENT

**Les raisons :** augmentation des inégalités, chômage persistant, corruption...

**Les conséquences :** une crise des partis, des positionnements de plus en plus populistes.

### 2. LES CITOYEN.NES VOTENT POUR ROMPRE AVEC LE SYSTÈME PRÉCÉDENT

**Les conséquences :** le nouveau parti en place va multiplier les « réformes » rapides et passer outre toute critique en les présentant comme réalisant la « volonté du peuple ».

### 3. LES NOUVEAUX/ELLES AUTOCRATES S'EMPARENT DES POUVOIRS ET CONTRE-POUVOIRS

**En particulier :** justice, police, autorités de régulation...

### 4. LA SPHÈRE PUBLIQUE EST PEU À PEU DOMINÉ PAR LE PARTI AU POUVOIR

**En pratique :** élimination des discours alternatifs via répression formelle ou informelle de la société civile, des journalistes, chercheur.ses et activistes.

### 5. LES RÈGLES ÉLECTORALES SONT CHANGÉES EN FAVEUR DU POUVOIR EN PLACE

**Par exemple :** modification des règles d'acquisition du droit de vote, redécoupage des circonscriptions électorales, prise de contrôle de l'autorité (ou autorités) en charge des élections

### 6. LE SYSTÈME EST ALORS CAPTURÉ DE MANIÈRE GLOBALE, AVEC PEU D'OPTIONS RESTANTES POUR L'OPPOSITION

### 7. LE POUVOIR EN PLACE ORGANISE SI BESOIN DES RÉFÉRENDUMS BIAISÉS POUR SE LÉGITIMER

En cas de résistance interne ou critique externe, le parti au pouvoir évoquera la « volonté du peuple » pour contourner les derniers obstacles institutionnels

### 8. LES FONDS PUBLICS SONT « REDISTRIBUÉS », ET DES ENNEMIS IMAGINAIRES ET BOUCS ÉMISSAIRES SONT DÉNONCÉES AVANT LES PROCHAINES ÉLECTIONS

### LE POINT D'ARRIVÉE : LA POSSIBILITÉ D'UNE ALTERNANCE PACIFIQUE DU POUVOIR EST DEVENUE QUASIMENT IMPOSSIBLE

Extrait de : La résistance du système juridique à un potentiel « choc autoritaire », sous la direction de L. Pech & S. Platon, 2022  
Source: L. Pech and K. L. Scheppele, 'Illiberalism Within: Rule of Law Backsliding in the EU' (2017) 19 Cambridge Yearbook of European Legal Studies 3

# LE STRESS-TEST AUTOCRATIQUE

## LE CAS FRANÇAIS

### Quelles sont les vulnérabilités du système juridique français qu'une nouvelle majorité autoritaire pourrait exploiter ?

Cette étude s'inspire des exemples polonais et hongrois. Ces deux États membres de l'UE sont de parfaites illustrations de ces processus de capture constitutionnelle, utilisé par des partis autocrates pour asseoir leur pouvoir en utilisant les faiblesses de leur système juridique.

C'est l'objet de cette étude, qui s'inspire de la technique de supervision bancaire des tests de résistance. Les auteurs et autrices ont soumis le système juridique français à un stress-test autocratique, en identifiant quelles vulnérabilités pourraient être exploitées par une nouvelle majorité politique autoritaire.

#### 1. RENFORCER LE POUVOIR EXÉCUTIF FACE AU LÉGISLATIF

- Via :
- Le recours aux **ordonnances** (Article 38 de la Constitution)
  - L'appel aux **référendums** (Article 11 de la Constitution)
  - L'utilisation des **pouvoirs exceptionnels** (Article 16 de la Constitution)

#### 2. S'ATTAQUER À L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE

- Pour l'**ordre judiciaire** : Le Conseil Supérieur de la Magistrature et le Ministère Public
- Pour l'**ordre administratif** : Le Conseil d'Etat
- Pour le **Conseil Constitutionnel**, le statut de ses membres

#### 3. INSTRUMENTALISER LA FONCTION PUBLIQUE

- Via :
- Le **recrutement** des agents publics
  - Leur **statut** : délimitation du devoir d'obéissance, organisation de carrière...

#### 4. AFFAIBLIR LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES (AAI) & AUTORITÉS PUBLIQUES INDÉPENDANTES (API)

- Via :
- Leurs garanties d'indépendance
  - La nomination de leurs membres
  - Leur autonomie budgétaire

#### 5. ANNIHILER LES CONTRE-POUVOIRS NON-INSTITUTIONNELS

- Via la prise de contrôle :
- Des médias publics et privés
  - De la société civile et la liberté d'association
  - Des corps intermédiaires
  - De l'université